

Organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU

Conseil des droits de l'homme – 50ème session

POINT 2 - Dialogue Interactif renforcé sur le Rapport de la HC sur le Soudan

Intervenante: Hajar Bouha

Monsieur le Président,

Madame la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Etudes Juridiques Africaines est profondément soucieux de la situation des droits de l'homme au Soudan depuis le coup d'Etat militaire du 25 octobre 2021. Celui-ci constitue un pas en arrière et un frein aux avancées en termes de droits fondamentaux à mettre au crédit du gouvernement de transition telles que la ratification de textes internationaux et africains, le document constitutionnel de 2019 ainsi que l'indéniable accord de paix de Juba qui garantissent l'égalité des sexes, le partage du pouvoir, la sécurité et la justice transitionnelle. Le CEJA appelle à la restauration du gouvernement transitoire ainsi qu'à la poursuite de ses adhésions aux mécanismes des Nations Unies.

Le CEJA invite les militaires à respecter la liberté de manifestation et d'expression car, selon de nombreux rapports, c'est à l'occasion des manifestations pacifiques que de multiples violations des droits de l'homme ont été recensées et qui sont le fait des forces de sécurité conjointes. De multiples témoignages de victimes dont des femmes, rapportent que lors de ces manifestations, les forces de sécurité conjointes auraient tiré à balles réelles et à bout portant sur la foule. Selon l'avis de Madame la Haute Commissaire, des « enregistrements donnent à penser que dans certains cas, ces actes étaient intentionnels ». Par ailleurs, le décret n° 3/2021 a entendu octroyer en période d'Etat d'urgence, aux forces de sécurité, une immunité temporaire de poursuite de leurs actes dans le cadre de leurs fonctions ainsi que des pouvoirs exceptionnels débouchant sur un recours systématique aux détentions arbitraires. Ainsi, depuis le coup d'Etat, environ 1293 détentions arbitraires, dont 143 femmes et 157 enfants ont été relevées dans le cadre des manifestations. Les femmes et les jeunes filles sont donc prises pour cible dans le cadre de leurs participations aux manifestations. A cet égard, pour les en dissuader et les réprimer, les violences sexuelles et sexistes constituent une pratique courante.

Le CEJA invite les militaires à respecter la volonté du peuple soudanais et son aspiration à la paix et à la démocratie. Une prise en charge totale des victimes de violations diverses devrait être mise en place ainsi que la traduction en justice des auteurs des violations.

Je vous remercie de votre attention.